
Nombre de membres

en exercice: 15

Séance du mardi 09 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mai l'assemblée régulièrement convoqué le 03 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Nelly

Présents : 14

GINESTET, le Maire

Votants: 15

Sont présents: Nelly GINESTET, Jude CAVAILLE, Géraldine SUTERA, Laurent DEPEYROT, Jean-Luc JOUGLAS, Sylvain VERMANDE, Caroline PERIE, Alain IDEZ, Nicole VERDIE, Rose-Marie BONNET, Thierry NOUGARET, Didier BENNE, Dominique POMPOUGNAC, Jean-Claude CUBAYNES

Excusée pouvoir : RIVIERE Marie-Pierre pouvoir à GINESTET Nelly

Secrétaire de séance: Dominique POMPOUGNAC

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2023

2- Délibérations :

Mise à jour de la convention d'occupation de la salle des fêtes.

Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales (FAST) : Appel à Manifestation d'Intérêt "Projet à Implication Citoyenne".

3- Questions et informations diverses.

1- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS

Convention d'utilisation de la salle des fêtes - D 2023 010

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de revoir la convention d'utilisation de la salle fêtes, et plus particulièrement le paragraphe concernant les conditions de paiement, car la réglementation actuelle ne nous permet plus de recevoir des chèques en Mairie, car aucune régie n'est créée.

Les conditions de paiement se feront par prélèvement automatique sur le compte bancaire du loueur, accompagnée de l'autorisation de prélèvement SEPA.

La caution de 600 € sera automatiquement encaissée en cas de dégradation ou de remise en état insatisfaisante, suite au constat de l'état des lieux de sortie.

Les tarifs appliqués restent identiques à ceux votés par délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à 14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 1 Abstention

- D'appliquer le prélèvement automatique sur chaque loueur utilisant la salle des fêtes de Flaujac-Poujols
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'utilisation de la salle des fêtes (jointe à la présente délibération) et toutes les pièces afférentes à cette opération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales (FAST) : appel à manifestation d'intérêt : "projet à implication citoyenne" - D 2023 011

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Département du Lot en date du 25 avril 2023 portant sur le lancement du dispositif expérimental « Projet à implication citoyenne ».

Le but de ce dispositif est de favoriser les projets à implication citoyenne, pour faire participer les Lotois dans l'aménagement de leur commune.

Cette démarche a pour objet de :

- Favoriser une culture de l'engagement citoyen
- Enrichir la démocratie représentative
- Fabriquer des territoires durables répondant aux attentes des habitants.

Madame le Maire propose de rénover le Club House du Foot, situé en bordure du GR65, qui est un lieu très demandé pour les habitants et les pèlerins.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à 15 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- De présenter le projet de rénovation du Club House du Foot au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Projet à implication citoyenne »
- De mandater Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

3- Questions et informations diverses.

En application de l'article R7 du code électoral, les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement du conseil municipal. En 2023, chaque commission de contrôle doit donc être renouvelée.

Membre du Conseil Municipal :

Députée titulaire : Nicole VERDIE

Député suppléant : Alain IDEZ

Député de l'Administration (Préfecture) :

Myriam DELAUNAY

Député du Tribunal Judiciaire :

Serge MARCILLAC

- Le major Baqué, de la Gendarmerie de Lalbenque sera présent au prochain conseil municipal du 5 juin 2023 pour présenter le dispositif de participation citoyenne afin de le mettre en cohérence avec l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde que la commune est entrain de mettre à jour.

La séance est levée à 21 h 20.

Le Maire,
Nelly GINESTET

Le secrétaire de séance,
Dominique POMPOUGNAC